

EPCI DU BASSIN DE LANDRES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 20 juillet 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
11/07/2016

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 22/07/2016
et publication du : 22/07/2016

L'an deux mille seize, le mercredi vingt juillet à vingt heures à la Maison pour Tous Georges Brassens à Trieux, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : Mme CAPELLINI
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. FONDEUR
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **MERCY LE BAS** : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de **PIENNES** : Mmes TYL, COUJOUR
Commune de **TRIEUX** : Mme SABBA
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, FRETTE
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

Commune de **BOULIGNY** : Mme RIGOLET est représentée par Mme DONETTI
M. FISCHESSE G. est représenté par M. KINTZINGER
M. BERNARDI est représenté par M. LEON
Commune de **PIENNES** : M. MARIUZZO est représenté par Mme COUJOUR
M. MARASSE est représenté par Mme TYL
Commune de **TRIEUX** : M. GOURY est représenté par M. FONDEUR

Etaient absents (excusés) :

Commune de **PIENNES** : M. MAZZOCCO
Commune de **TRIEUX** : MM. MASCELLI, MIRJOLET
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : Mme GAYCHET

Secrétaire de séance : Mme COUJOUR

Le Président
Jean-Marc LEON



Etablissement
Public de
Coopération
Intercommunale
Tél : 03 82 21 73 11
Fax : 03 82 21 88 34
e.p.c.i@epci-bl.eu
1, rue du C^{te} Fabien
B.P. 70039
54490 Piennes

Le Président
Jean-Marc LEON



Acte n° D2016-07-12
Avenant n°1 Maîtrise d'œuvre Traverse Avillers

Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160720-2016-055-DE
Date de télétransmission : 22/07/2016
Date de réception préfecture : 22/07/2016

Vu le marché de maîtrise d'œuvre signé avec Techni-Conseil en date du 24 avril 2009, pour la réalisation de la Traverse du village d'Avillers - Aménagement de sécurité et enfouissement des réseaux -,

Considérant que les partenaires financiers, en particulier la Région Lorraine, avaient imposé une réalisation en deux tranches fonctionnelles et financières,

Vu les arrêtés de subvention des divers partenaires financiers,

Vu la réalisation de la première tranche de travaux en 2015,

Considérant que le maître d'œuvre doit préparer une consultation des entreprises pour la tranche 2 qui n'était pas prévue au marché initial,

Vu la proposition d'avenant n° 1 d'un montant de 1.250 euros HT représentant 4,16 % d'augmentation,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre avec Techni-Conseil

Marché initial : 30.000 euros HT

Avenant n° 1 : 1.250 € HT

Marché + Avenant n° 1 : 31.250 € HT

- D'autoriser le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer et exécuter ledit avenant.

Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc DEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160720-2016-055-DE
Date de télétransmission : 22/07/2016
Date de réception préfecture : 22/07/2016